

**COMMUNE DE THORIGNY****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE  
DU 05 DECEMBRE 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le cinq décembre, le Conseil Municipal de THORIGNY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Conseil de la Mairie, sous la Présidence de Mme Alexandra GABORIAU, Maire.

Date de la convocation : 29 novembre 2022

Présents : Mme Alexandra GABORIAU, M. Benoit ROCHEREAU, M. Cédric SEIGNEURET, Mme Emilie PÉTÉ, M. Jean-Philippe ELINEAU, Mme Gwendoline BOURNONVILLE, M. Sébastien CADOT, Mme Laëtitia RAGUENEAU, M. Alain PÉTÉ, Mme Amélie BARRADEAU, M. Bernard MAZOUÉ, M. Gérard MANDIN, Mme Brigitte ROCHETEAU, M. Dominique CHEVOLLEAU

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de présents : 15

Nombre de votants : 15

Secrétaire de séance : M. Sébastien CADOT

\*\*\*\*\*

**84- 2022**

**OBJET : MODIFICATION DU PRIX DE VENTE DE LA PARCELLE N°06 – LOTISSEMENT LES TREILLES**

Madame le Maire explique qu'il ne reste plus que la parcelle n°06 encore disponible au lotissement des Treilles. Force est de constater qu'il est difficile de vendre cette dernière parcelle au prix de vente actuel qui est de 40 513.33€ HT soit 48 616€ TTC (hors frais éventuel d'agence immobilière), compte tenu de sa configuration. En vue de vendre ce lot et clore le budget annexe des Treilles, il est proposé de modifier à la baisse le prix de vente à 37 416.66€ HT soit 44 900€ TTC (hors frais éventuel d'agence immobilière).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Approuve** la proposition de Madame le Maire comme présentée ci-dessus.
- **Autorise** Madame le Maire ou son représentant, à signer tous les documents liés à la présente délibération.
- **Précise** que les crédits sont et seront inscrits au budget principal.

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an susdits  
Au registre sont les signatures  
Pour extrait conforme  
Le Maire,  
Alexandra GABORIAU

